

Informations générales et règlement des stages du CEC

Lieu des stages

Nos activités se déroulent dans notre bâtiment, au 42, rue de l'Eglise à 5030 Gembloux/Lonzée, dans notre jardin ou aux alentours directs.

Horaires et garderie

Les stages se déroulent du lundi au vendredi, de 9h à 16h, pendant certains congés scolaires, exceptés les jours fériés.

Un temps de garderie est prévu le matin à partir de 8h30 et le soir jusqu'à 17h30.

Modalités d'inscriptions

Les inscriptions aux stages se font via le formulaire en ligne.

Un e-mail de confirmation est ensuite envoyé.

L'inscription n'est valide et confirmée qu'à partir de la réception du montant de l'inscription.

Tarifs

Les tarifs sont précisés sur notre site Web, dans notre communication et dans le formulaire d'inscription. Ils comprennent l'inscription, le matériel et l'assurance.

Paiement

Le paiement du ou des stages doit se faire directement et anticipativement à l'inscription, par virement bancaire, sur le compte de l'asbl précisé dans l'e-mail de confirmation d'inscription. Les stages sont accessibles à un tarif préférentiel pour les utilisateurs d'Article 27.

Attestations

L'attestation fiscale est établie pour les enfants de moins de 14 ans au moment du stage, et est envoyée ensuite par e-mail aux personnes qui en ont fait la demande dans le formulaire d'inscription.

Le document d'intervention pour les mutuelles est à remettre à l'équipe de l'Atelier Sorcier le premier jour du stage et est remis complété le dernier jour du stage.

Désistement

- Remboursement intégral (hors frais administratif de 10 €) si le désistement a lieu plus de 30 jours calendrier avant le premier jour du stage ;
- Remboursement de 50% du montant de l'inscription si le désistement a lieu entre 30 et 15 jours calendrier avant le premier jour du stage ;
- Pas de remboursement si le désistement a lieu moins de 15 jours calendrier avant le premier jour du stage.

Une fois le stage commencé, aucun remboursement ne sera possible.

Annulation

En cas d'annulation complète d'un stage par l'Atelier Sorcier, l'asbl s'engage à prévenir les personnes inscrites minimum 7 jours calendrier avant le premier jour du stage. Elle s'engage également à rembourser le montant intégral de l'inscription ou à proposer un bon à valoir pour un autre stage.